27ème RALLYE PEA DE BOURGOGNE/COTE CHALONNAISE

6ème RALLYE NATIONAL VHC DE BOURGOGNE

8, 9 et 10 juillet 2016

Organisé par

ASSOCIATION SPORTIVE "ASA 71"

REGLEMENT PARTICULIER

LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
60 Rue de Mesvres - 71190 ÉTANG SUR ARROUX
Tél. 06 80 88 48 19
mail : bernard.demeuzois@wanadoo.fr

VISA
LIGUE B.F.C.04
n° BN29
du 23/02/2016

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français

www.ribcc.com Page 1

COMITE D'HONNEUR

Mme Marie-Guite DUFAY	Présidente du Conseil Régional Bourgogne Franche Comté
Mr André ACCARY	Président du Conseil Départemental de Saône et Loire
Mr Jehan-Eric WINCKLER	Sous-Préfet de Chalon sur Saône
Mr Gilles PLATRET	Maire de Chalon sur Saône
Mr Philippe FINAS	Adjoint chargé des Sports
Mr Sébastien MARTIN	Président du Grand Chalon
Mme Dominique MELIN	Vice-présidente du Grand Chalon en charge des Sports
Mr Nicolas DESCHAUX	Président de la FFSA
Mr Bernard DEMEUZOIS	Président de la Ligue Régionale Automobile BFC

Mmes/Mrs les conseillers régionaux

Mmes/Mrs les conseillers départementaux

Monsieur le directeur du Service des routes et des Infrastructures du département

Monsieur le directeur des Services techniques de la Ville de Chalon sur Saône

Monsieur le commandant du S.D.I.S de Saône et Loire

Mmes et Mrs les maires des communes traversées

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement - Ouverture des engagements	Lundi 23 mai 2016
Clôture des engagements	Lundi 27 juin 2016 à minuit
Publication de la liste des engagés (www.ribcc.com)	Vendredi 1 juillet 2016 à 12h00
Parution et distribution du road-book (secrétariat rallye)	Samedi 2 juillet 2016 (de 8h00 à 19h00) Dimanche 3 juillet 2016 (de 8h00 à 18h)
Début des reconnaissances (Cf. Tableau en annexe)	Samedi 2 Juillet 2016
Séance d'essai (Shake down)	Vendredi 8 Juillet de 11h00 à 17h00
Vérifications administratives (Parc des Expos)	Vendredi 8 juillet 2016 De 16h30 à 22h00
Vérifications techniques (Parc des Expos)	Vendredi 8 juillet 2016 De 16h45 à 22h30
Mise en place du Parc de départ (parc des Expos)	Vendredi 8 juillet 2016 à 16h00
1ère réunion du Collège des commissaires sportifs (Parc des Expos)	Vendredi 8 juillet 2016 à 21h00
Publication des équipages admis et de l'ordre et heures des départs de la 1ère étape. (Parc des Expos)	Vendredi 8 juillet 2016 à 23h30

SAMEDI 9 JUILLET 2016
Parc des Expositions

Départ 1ère Etape (1ère voiture VHC)	09h00
Arrivée 1ère Etape (1ère voiture VHC)	17h12
Publication des résultats partiels provisoires de la 1ère Etape et ordre et heures de départ de la 2ème Etape	21h00 (Parc des Expo)

DIMANCHE 10 JUILLET 2016
Parc des Expositions

Départ de la 2ème Etape (1ère voiture VHC)	9h00
Arrivée du Rallye (1ère voiture VHC)- Podium	16h30

Vérifications finales aussitôt l'arrivée
Affichage du résultat final provisoire 30' maxi après l'entrée en Parc fermé du dernier concurrent. (Parc des Expos)
Il devient définitif 30' m après l'affichage du résultat provisoire.

Remise des trophées sur le podium d'arrivée

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **ASA 71** organise les **8-9 et 10 juillet 2016** en qualité d'organisateur Administratif le **27ème Rallye NPEA de Bourgogne/Côte Chalonnaise** doublé d'un Rallye National VHC.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté le
Sous le numéro : RN29 du 23/02/2016 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro en date du

F.F.S.A.
PERMIS D'ORGANISATION
N° 224
DATE 9/3/16

COMITE D'ORGANISATION

Président : Philippe PROTHEAU

Membres : AURAY Jean-Philippe, BERTRAND Jacques, BROSSARD Jean-Paul, CALVET Denis, CHEVALLIER Vivien, DUBOIS Stéphane, GACON Eric, GAGNARRE Bernard, GAILLARD Loïc, GAUDIOT Hervé, GIVRY Cyril, JORDAN Aurélien, LEBORNE Laurent, MANNECHEZ Jerry, MAURICE Edith, MEUNIER Ernest, MICHAUDET Bernard, MICHON Elie, MONTANT Denis, MOYA, Armand, MULOT Benoit, PERNOT Philippe, PINEAU Benoit, PINEAU Loïc, RODRIGUEZ Séverine, TESSIAUT Jean-Pierre, VOARICK Pierre ainsi que tous les bénévoles aidants à la réalisation de cet événement.

Secrétariat du Rallye :

Association du rallye de la Côte Chalonnaise
3 Avenue Pierre Nugues
F71100 CHALON SUR SAONE
Téléphone : 06.78.96.96.64
E-mail : contact@ribcc.com
Site : www.ribcc.com

Permanence du Rallye :

Association du rallye de la Côte Chalonnaise
3 Avenue Pierre Nugues
F71100 CHALON SUR SAONE
Téléphone : 06.78.96.96.64
E-mail : contact@ribcc.com

Du vendredi 1 juillet 2016 au jeudi 7 juillet 2016 de 09 h 00 à 19 h 00
Ouverture exceptionnelle pour la distribution du road-book à 08 h 00
les samedi 2 et dimanche 3 juillet 2016

Permanence du rallye les 8, 9 et 10 juillet au Parc des Expos à Chalon sur Saône

ORGANISATEUR TECHNIQUE

M. Philippe PROTHEAU
12 rue de Varennes – 71640 MERCUREY

1.1P OFFICIELS

OBSERVATEUR FFSA	M. François LANGLET	(0102/1552)
COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIF		
Président	M. Sébastien GODFRIN	(0410/192224)
Membres	M. Elie MICHON	(0403/4766)
	M. Jacques NOMBLOT	(0414/5565)

www.ribcc.com Page 4

DIRECTION DE COURSE

Directeur de course	M. Jannick DAUBIGNE	(1504/6560)
Directeur de course adjoint	Mme Maryse THOMAS	(0204/3123)
Adjoints à la Direction de course au PC	M. Hubert BENOIT	(0411/3617)
	M. Serge FREVILLE	(0419/27121)
	M. Joël JUGNIOT	(0419/6813)
Directeurs de course délégués ES	M. Pierre GUELAUD	(0413/15125)
	M. Michel POTHEAU	(0419/115790)
	M. Jean-Louis LAURENT	(0413/3294)
Adjoints sur les ES	M. Pierre GODOT	(0413/23434)
	Mme M. Joëlle POTHEAU	(0419/115791)
	M. Jean-Luc MEY	(0314/140695)
	M. Eric TEMMERMAN	(0410/26388)
	M. Pascal LAFOND	(0404/227446)
	M. Bernard BOURGEOIS	(0403/141412)

COMMISSAIRES TECHNIQUES

Responsable	M. Martial LOBROT	(0403/114567)
	M. Jean-Paul LEGRAND	(0414/3935)
	M. Jean-Louis PAILLARD	(0408/41803)
	M. Christian ALLOIN	(1610/13706)
	M. Laurent QUERRY	(0412/21893)
Délégué Clio R3T Alps Trophy	M. Patrice VIATTE	(ASN Suisse)
Adjoint R3T	M. Bryann BOSSON	(ASN Suisse)
Juge de faits	M. Daniel SEGUIN	(0413/2477)
	M. Camille TRINQUESSE	(0413/3175)

Chargés des relations avec les concurrents

Responsable	Mme DREAU Brigitte	(2282/0421)
	M. Michel DURIX	(0404/14548)
	M. Bernard SOUFFLET	(0403/18577)
Médecin chef	M. Denis CALVET	(0403/208916)

DELEGUES A LA DIRECTION DE COURSE

Affichage officiel	M. Thierry THOMAS	(0508/29392)
Responsable vérifications administratives	M. Serge FREVILLE	(0419/27121)
Vérifications techniques/publicité	M. Joël JUGNIOT	(0419/6813)
Véhicule tricolore	M. Jean-Paul BROSSARD	(0403/4763)
Véhicule info-sono	M. Gilbert MERMET	(0515/34846)
Véhicule balai	M. François MONATH	(1110/16146)
Responsable sécurité	M. Jacques BERTRAND	(0403/14532)
Chargé des relations avec la presse	M. Jean-Philippe AURAY	
Classement, Informatique	M. David GUIBLAIN	(0418/134494)
	Mme Michèle GUIBLAIN	(0418/163636)
Responsables commissaires	M. Hervé GAUDIOT	(0403/196643)
	M. Aurélien JORDAN	(0403/41668)
Transmissions radio	Delta Com	

Assistance médicale/Désincarcération	AM71/ESC	
Speaker	M. Alain PONCE	(0480/42561)

A l'exception des membres du collège des commissaires sportif, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement ainsi que dans ses éventuels additifs sont juges de fait

1.2. P. ELIGIBILITE

Le 27ème Rallye NPEA de Bourgogne/Côte Chalonnaise compte pour :

- Coupe de France des Rallyes coef. 4
- Challenge de la Ligue Bourgogne Franche-Comté 2016
- Challenge International Rallye Police 2016
- Clio R3T Alps Trophy 2016

1.3. P VERIFICATIONS

Conforme au règlement standard FFSA
Contrôles en avance non autorisés
Les horaires de convocation aux vérifications administratives seront remis aux concurrents à l'occasion de la distribution du road book.
Ces horaires seront également disponibles sur le site www.ribcc.com
Les vérifications administratives auront lieu le :

Vendredi 8 Juillet 2016 de 16h30 à 22h00, Parc des Expositions à Chalon sur Saône.

Les vérifications techniques auront lieu le :

Vendredi 8 Juillet 2016 de 16h45 à 22h30, Parc des Expositions à Chalon sur Saône.

Les vérifications finales ne nécessitant pas de démontage seront effectuées au **Boulodrome, Parc des Expositions à Chalon sur Saône.**
Les vérifications finales nécessitant démontage seront effectuées au **Garage RENAULT - LANNI 71880 CHATENOY le ROYAL**
Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. P DEMANDES D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 27ème Rallye NPEA de Bourgogne/Côte Chalonnaise doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le lundi 27 juin 2016 à minuit.**
Les engagements en ligne devront être envoyés avant l'heure limite de clôture des engagements. Ils seront confirmés par courrier accompagné du montant requis et des pièces administratives.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **160** voitures maximum pour les 2 rallyes (National PEA et VHC de doublure)

3.1.11P. Les droits d'engagement sont fixés à:

- avec la publicité facultative des organisateurs : **650€**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **1 300€**
- équipage 100% ASA 71 : **580€**
- équipage Police: **500€**

Aucun chèque ne sera accepté pour les concurrents étrangers (virement ou espèces uniquement)

3.1.12P. La demande d'engagement doit être accompagnée de :

a) du montant des droits d'engagement (**chèques libellés au nom de ''Rallye de Bourgogne/Côte Chalonnaise''**).

b) de la photocopie de la première page de la fiche d'homologation de la voiture.
c) De la photocopie du passeport technique.
d) de la photocopie du permis de conduire pilote et copilote.
e) de la photocopie des licences du concurrent, du pilote et du copilote.
f) de la feuille de palmarès.
g) des caractéristiques du véhicule de reconnaissance.

L'engagement comprend la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers et également un sticker « ASSISTANCE »

3.2.9P Le port du casque est interdit en dehors des E.S. Cependant une tolérance de 500m environ est acceptée avant le CH qui précède le départ d'une E.S et après le point stop. Cette zone sera délimitée par des panneaux d'entrée et de sortie de zone casque sur route fermée à la circulation.

3.3P. Ordre de départ :
Conforme au règlement standard FFSA.
Pour les 2 étapes, le premier concurrent du rallye moderne partira **15 minutes** après le dernier concurrent du Rallye VHC. Sur l'intégralité du rallye
Pour la 2ème étape, l'ordre des départs sera celui du classement général provisoire à l'issue de la dernière ES courue (ES6) de la 1ère étape, dans les conditions définies dans l'article 3.3.1 et 9.5 du Règlement standard des Rallyes.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3. P ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA
L'assistance n'est autorisée que dans le parc d'assistance mentionné dans le carnet d'itinéraire du rallye **Promenade Ste Marie à Chalon sur Saône.**

4.3.2.1P. Parc d'assistance
Seuls les véhicules porteurs du sticker « ASSISTANCE RALLYE DE BOURGOGNE 2016 » seront admis dans le parc d'assistance.
Il ne sera délivré qu'un seul sticker de véhicule d'assistance par voiture engagée.
Tous véhicules d'accompagnement sont interdits dans le parc d'assistance.

4.3.2.3P.
Strict respect des dispositions du règlement standard FFSA notamment en ce qui concerne las amendes.
Assistances et accompagnateurs devront se conformer aux consignes générales de sécurité, le concurrent ou le pilote restant solidairement responsables de leurs agissements.

4.6P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520mmx110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant *(à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation)* d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mmx110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. *L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard.*

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard de la FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative ainsi que leur emplacement seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le rallye NPEA de Bourgogne/Côte Chalonnaise représente un parcours de **406.970 kms**.
Il est divisé en **2** étapes et **4** sections.
Il comporte **12** épreuves spéciales (6 ES différentes) d'une longueur totale de **163.980 kms.**
Les épreuves spéciales sont

ES 1-4 :	**Bouzeron/Rully/Mercurey/Fontaines**	**9,900 kms**
ES 2-5 :	**St Martin sous Montaigu /Ste Hélène**	**20.100 kms**
ES 3-6 :	**St Désert/Buxy**	**8,550 kms**
▪ **ES 7-10 :**	**Saint Désert/Bissey sous Cruchaud**	**9,190 kms**
▪ **ES 8-11 :**	**Le Puley/Ste Hélène**	**13,250 kms**
▪ **ES 9-12 :**	**Chazeuil/Jambles**	**20,800 kms**

Une présentation des pilotes, sous forme de maniabilité, hors classement, se déroulera à l'arrivée du rallye.
Aucune reconnaissance motorisée ne sera autorisée.
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire » ci-jointe.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA
Tous les concurrents devront impérativement se conformer, durant les reconnaissances, aux prescriptions du chapitre 6.2. du règlement standard FFSA.
Le road-book ainsi que le carnet d'infraction et l'autocollant « reconnaissance » seront remis à l'ouverture des reconnaissances réglementées (permanence du rallye à partir du 4 juillet). Cet autocollant devra être apposé en haut au centre du pare-brise. ***Il devra impérativement être retiré à l'issue des reconnaissances.***
Le carnet d'infraction devra être présenté aux vérifications administratives.
Aucun road-book ne sera expédié.

6.2.5P. Durée :
Il y a 2 sessions de 2 jours de reconnaissance (voir tableau en annexe).
Samedi 2 Juillet et Dimanche 3 juillet, Jeudi 7 Juillet et Vendredi 8 Juillet 2016.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires de route : chasuble identifiée
- Chef de poste : chasuble identifiée

7.5.17P. Sécurité des concurrents
Strict respect des dispositions du règlement standard FFSA

7.5.17.3. ***S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée.***
L'intervention ne se fera que si la route de course de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée, ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours.
Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, déplacée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité.
Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiels du rallye.
L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge.

7.5.17.4. ***Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon.***
Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se voir pénaliser par le collège des commissaires sportifs.

Numéro Direction de course: 03.85.46.86.21

7.5.20P. Séance d'essai (Shake down)
Une séance d'essai sera proposée aux concurrents régulièrement engagés le Vendredi 8 Juillet de 11h00 à 17h00. (Le lieu sera communiqué lors de la prise du road-book). Une inscription préalable, au plus tard lors de la récupération du road-book est obligatoire.
Les frais de participation sont fixés à 100 euros par voiture. Au cours de ces essais, le copilote peut être remplacé par un ingénieur ou technicien, nominativement désigné après accord du directeur de la base d'essai.
L'équipage devra être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA
A l'issue du rallye, un classement de la Coupe de France sera extrait du classement général réservé aux pilotes éligibles à la Coupe de France. La remise des prix ne sera pas affectée par cette disposition.
Les concurrents licenciés étrangers ne seront pas admis à comptabiliser des points au classement de la Coupe de France. (Article 18 du Code Sportif International de la FIA).

ARTICLE 10P. PRIX

SCRATCH

	1 à 119 partants	120 partants et plus
1er	900€	1000€
2ème	450€	600€
3ème	250€	400€
4ème		200€
5ème		150€

TOTAL DISTRIBUABLE : 2 350€

GROUPES

	1 à 5 partants	6 à 10 partants	11 partants et plus
1er	250€	400€	400€
2ème		250€	250€
3ème			100€

TOTAL DISTRIBUABLE : 6 x 750 = 4 500€

CLASSES

	1 à 3 partants	4 à 6 partants	7 à 10 partants	11 à 15 partants	16 partants et plus
1er	E x 50%	E x 100%	E x 100%	E x 100%	E x 100%
2ème			E x 50%	E x 50%	E x 50%
3ème			E x 30%	E x 40%	E x 40%
4ème				E x 30%	E x 30%
5ème					E x 20%

TOTAL DISTRIBUABLE : 26 x 1560 = 40 560€

E = Montant de l'engagement réellement payé (maximum 650 €)

CLASSEMENT FEMININ

1er équipage féminin : **500€** (250€ de 1 à 3)
2ème équipage féminin : **250€** (6 partantes et +)

Les prix en espèces sont cumulables.

Des coupes seront attribuées au classement scratch, groupes et classes, elles ne seront pas cumulables.
La remise des coupes aura lieu le 12 juillet 2015 sur le podium d'arrivée au Parc des Expositions à Chalon sur Saône.
Les chèques seront envoyés aux bénéficiaires par courrier sous huit jours. Pensez à préciser sur le bulletin d'engagement à quel ordre établir ceux-ci.
Il sera attribué 3 coupes aux commissaires par tirage au sort qui seront remises lors de la soirée du Samedi.